



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 15 octobre 2025*

*DRAAF - Partie 1 : contrôle des structures - ARDC - septembre 2025*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter**

**I - Décisions tacites : 84 accusés de réception de dossier complet**

**Nombre total : 84 décisions**

**Le 16 septembre 2025**

## **I - Décisions tacites : 84 accusés de réception de dossier complet**

08250020	GAEC DEVRESSE	52250052	GAEC AGRÉE DE LA CROUÉE
08250058	MEHEE ALEXIS	52250054	SCEA DU CAMP
08250065	SCEA DE MONTMAI	52250055	SCEA DE CHAMPIGNY
08250074	EARL DE LA BARBONNE	52250057	BUAT JEAN-MARCEL
08250076	SCEA DU MONT CORNILLET	52250060	WILLIAMS ALISON
08250077	SCEA SAINT ETIENNE	54250040	GAEC DU ROUAL
08250079	EARL DE LA COULATTE	54250044	EARL DU HAN
08250089	SCEA DUMONT BERNY	54250048	FRANCOIS BRUNO
08250099	SCEA DES BRUYS	54250050	SCEA DU MOULIN ALLARD
08250101	EARL DE LA VOIE DES OISEAUX	54250051	GAEC SAINT BERNARDIN
10250111	LAMOUREUX ANNE	54250054	BOURHOVEN LOIC
10250112	PELOIS DORIAN	54250057	GAEC DE LA DAME DE HAYE
10250113	PELOIS FANTINE	54250058	HIMBERT JEAN-FRANÇOIS
10250114	MIGNOT ÉTIENNE	54250059	EARL DES SOIES
10250116	DESBANS CARLOS	54250060	SCEA DU RAMBETANT
10250118	GARNERIN MARTIAL	54250061	GAEC DE LA ROSE DES VENTS
10250119-001	EARL VINCEY	54250067	EARL DU VENT DES MOISSONS
10250120	SCEA LES EPINATTES	55250022	GAEC FERME PICASSO
10250121	SCEA DE FIN JESSEY	55250039	GAEC DE L'ORNEL
10250122	SCEA CAILLETET	55250040	MARCHAL CHRISTELLE
10250123	MERCUZOT MARION	55250053	GAEC DES AUGES
10250124	EARL EFLIGENIR	55250056	HOMAND MICKAËL
10250125	DAVOST VANESSA	55250060	EARL DE LOCHETTE
10250126	DAVOST CHRISTELLE	55250061	EARL DE LONGBUT
10250127	SCEV FABRICE ETIENNE ET FILS	55250073	HOMAND MICKAËL
10250128	SCEA AUBRIOT STÉPHANE	55250079	GANIER SÉBASTIEN
10250129	AUBRIOT DAMIEN	55250080	GAEC BIO TILLEUL
10250130	HUGEROT LILIANE	55250081	GAEC BIO TILLEUL
10250131	SCEA PLUOT	55250083	SCEA DOMAINE D'AMBLONVILLE
10250132	SCEA CHARTON MERAT	67250013	SCEA DU RUISSEAU
10250133	EARL DU HAMEAU	67250014	EARL FRIEDERICH PIERRE
52250036	COLLIN JULIE	67250016	ZIMMERMANN JUSTIN
52250038	EARL DES CRÊTES	67250017	BEDEZ SANDRINE
52250040	REGNAULT SÉBASTIEN	88250006	EARL DU PAVILLON
52250047	GAEC DE LA CROUÉE	88250013	GAEC DU BOUVREAU
52250049	EARL AU CLOS	88250014	GAEC DE LA PASSION

88250016	GAEC DE LA PETITE CHICOTTE
88250018	CHAISEMARTIN OPHÉLIE
88250019	GODARD XAVIER
88250029	GAEC DE LA SAPINIERE
88250037	EARL LES ROCHES DU METTEY
88250042	VUILLEMIN SÉBASTIEN
88250043	SCEA ABIMPRES
88250049	GAEC DE BEL AIR
88250050	GAEC DU RAVIN
88250054	HATTON LAURENT
88250056	GAEC DUVAL
88250063	GAEC DE L'ALTIPLANO

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/020**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC DEVRESSE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 13 février 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8,62 hectares sur la commune de Vireux Wallerand . Ces biens sont actuellement exploités par M. SULIS Julien.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/020, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/058  
Logics n° 044202502057562  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur MEHEE Alexis

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28 mars 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 140,31 hectares sur les communes de Juniville et Ménil Léinois .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/058, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles**  
**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 044202502127721-002**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime  
(2025/065)

SCEA DE MONTMAI

Madame, Monsieur,

Vous avez signé sur l'outil de télédéclaration LOGICS le 5 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 19 hectares sur la commune de Semide. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DU BOUCHET et Madame LAMPSON Lucie.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 5 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/065, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2025**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/074**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DE LA BARBONNE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 23 avril 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,95 hectares sur la commune de Bairon et ses environs. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL GROUD d'une part et l'EARL SINGLIT BENOIT, d'autre part.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/074, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole et Ruralité

Affaire suivie par : M. MISSIOURI  
Tel : 03 51 16 50 39  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, 16 mai 2025

Le directeur départemental des territoires  
à la SCEA DU MONT CORNILLET

2 rue du Pont Saint Médard  
51490 PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N°044202504239237 (2025-76)**

Messieurs,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez signé le 24 avril 2025 sur l'outil de télédéclaration LOGICS, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une surface de 10,83 hectares situées sur la commune de Saint Etienne à Arnes. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA JOURNET-GRIMPRET.

Ce dossier a été examiné par nos services. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un accusé de réception de dossier complet à la date du 13 mai 2025.

Les services de la DDT des Ardennes, en la personne de Monsieur MISSIOURI (mail : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr / tel : 03.51.16.50.39), restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,

La responsable de l'unité,

  
Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/077**

**Logics n° 044202504098945**

article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA SAINT ETIENNE

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 24 avril 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,65 hectares sur la commune de Saint Etienne à Arnes . Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA JOURNET-GRIMPRET.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/077, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur la parcelle qui en fait l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/079**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DE LA COULATTE

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 25 avril 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 21,54 hectares sur la commune d'Escordal. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL CUIF HUGOT.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/079, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2025**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/089**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime  
Logics n° 044202505129546

SCEA DU MONT BERNY

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 12 mai 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 140,56 hectares sur la commune de Ménil Lépinos. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL VERZEAUX.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/089, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle  EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/099**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA DES BRUYS

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 27 mai 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9,59 hectares sur la commune de Avançon . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL NOIRS CHAMPS

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/099, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

  
Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/101**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DE LA VOIE DES OISEAUX

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28 mai 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,58 hectares sur la commune de Stonne . Ces biens sont actuellement libres de fermages.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/101, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403242534-10250111  
LRAR n° :

**Le Préfet  
à**

Madame LAMOUREUX Anne  
40 ter Rue de la Voie Pouche

10340 LES RICEYS

TROYES, le 07/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403242534-10250111  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 06/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3200 ha à BAGNEUX-LA-FOSSE (10340), actuellement mises en valeur par le DOMAINE ALEXANDRE BONNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403242534-10250111, est complet à la date du 06/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame LAMOUREUX Anne demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3200 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZC 45	0.2000
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZC 133	0.1200



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505069453-10250112  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**  
à

Monsieur PELOIS Dorian Bernard Guy  
Claude  
3 rue Saint Hubert

10260 CHAPPES

TROYES, le 07/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505069453-10250112  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1390 ha à NEUVILLE-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par l'EARL DU FAILLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505069453-10250112, est complet à la date du 06/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PELOIS Dorian Bernard Guy Claude demeurant à CHAPPES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1390 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10250 NEUVILLE-SUR-SEINE	000 ZO 57	0.1390



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505069457-10250113  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame PELOIS Fantine Suzanne Annick  
28 rue de soultz

67100 STRASBOURG

TROYES, le 07/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505069457-10250113  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 06/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1390 ha à NEUVILLE-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par l'EARL DU FAILLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505069457-10250113, est complet à la date du 06/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame PELOIS Fantine Suzanne Annick  
demeurant à STRASBOURG a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1390 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10250 NEUVILLE-SUR-SEINE	000 ZO 18	0.1390



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505059415-10250114  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur MIGNOT Étienne  
8 rue Saint Georges

10500 ROSNAY-L'HOPITAL

TROYES, le 09/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505059415-10250114  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 129.1369 ha à COURCELLES-SUR-VOIRE (10500), PEL-ET-DER (10500), ROSNAY-L'HOPITAL (10500), YEVRES-LÉ-PETIT (10500), actuellement mises en valeur par l'EARL DE PROVENCIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505059415-10250114, est complet à la date du 07/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

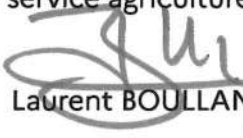
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MIGNOT Étienne demeurant à ROSNAY-L'HOPITAL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 129.1369 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 COURCELLES-SUR-VOIRE	000 ZC 1	9.2541
10500 ROSNAY-L'HOPITAL	000 ZD 5	1.0842
10500 ROSNAY-L'HOPITAL	000 ZP 13	0.5092
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZD 16	40.1726
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZE 1	11.3154
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZE 2	0.4561
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZE 19	5.9915
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZK 19	2.4810
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZK 18	24.0695
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZL 18	13.0911
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 21	2.7390
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 23	1.1756
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 24	2.0448
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 43	0.4816
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 78	0.2840
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 ZM 80	1.4417
10500 YEVRES-LE-PETIT	000 OE 497	0.4485
10500 PEL-ET-DER	000 ZH 16	3.8690
10500 PEL-ET-DER	000 ZH 36	2.8040
10500 PEL-ET-DER	000 ZK 15	0.4440
10500 PEL-ET-DER	000 ZL 18	2.6240
10500 PEL-ET-DER	000 ZT 3	2.3560



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202504239257-10250116  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur DESBANS Carlos  
21 rue de la gare

10250 GYE-SUR-SEINE

TROYES, le 13/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202504239257-10250116  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.1392 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par madame DECHANNES Elise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202504239257-10250116, est complet à la date du 09/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DESBANS Carlos demeurant à GYE-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1392 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10340 LES RICEYS	000 ZC 170	0.5492
10340 LES RICEYS	000 ZT 216	0.5900



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505109516-10250118  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur GARNERIN Martial Émilien  
Fernand  
2 rue du Cortin Roy

10800 ISLE-AUMONT

TROYES, le 13/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505109516-10250118  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 32.5458 ha à CHAOURCE (10210), PARGUES (10210), PRASLIN (10210), actuellement mises en valeur par monsieur GARNERIN Hubert. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505109516-10250118, est complet à la date du 13/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GARNERIN Martial Émilien Fernand demeurant à ISLE-AUMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 32.5458 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10210 PRASLIN	000 ZD 11	0.8640
10210 PRASLIN	000 ZD 12	2.0590
10210 PRASLIN	000 ZE 16	5.0650
10210 PARGUES	000 ZB 35	6.3290
10210 PARGUES	000 ZC 21	13.5610
10210 PARGUES	000 OA 817	0.4290
10210 CHAOURCE	000 OD 399	2.8970
10210 CHAOURCE	000 OD 397	0.3929
10210 CHAOURCE	000 OD 398	0.7340
10210 CHAOURCE	000 OB 573	0.2149



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505139578/10250119-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL VINCEY  
route de Nuisement

10140 MAGNY-FOUCHARD

TROYES, le 13/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505139578/10250119-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 101.3924 ha à MAGNY-FOUCHARD (10140), VAUCHONVILLIERS (10140), VENDEUVRE-SUR-BARSE (10140), actuellement mises en valeur par monsieur MAREY Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505139578/10250119-001, est complet à la date du 13/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL VINCEY demeurant à MAGNY-FOUCHARD a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 101.3924 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZP 1	3.4624
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZA 2	8.1872
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZA 4	1.9435
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZA 11	20.1770
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZA 3	24.1119
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZM 61	12.8759
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 81	3.3634
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZP 22	0.3158
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZP 3	5.7856
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZP 2	2.0581
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZO 7	10.0316
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZO 6	0.6012
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZO 5	0.1338
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZO 4	8.0094
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZM 34	0.3356



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505139576-10250120  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA LES EPINATTES  
9 rue des tilleuls  
cercy

10400 GUMERY

TROYES, le 13/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505139576-10250120  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.4600 ha à GUMERY (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL CHAPLOT JEAN-LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505139576-10250120, est complet à la date du 13/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LES EPINATTES demeurant à GUMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.4600 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10400 GUMERY	000 ZH 70	1.4600



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202504018792-10250121  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA DE FIN JESSEY  
34 rue jean jaures

10350 MARIGNY-LE-CHATEL

TROYES, le 15/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202504018792-10250121  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14.0210 ha à ECHEMINES (10350), actuellement mises en valeur par la SCEA DE NACHANT . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202504018792-10250121, est complet à la date du 13/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE FIN JESSEY demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.0210 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10350 ECHEMINES	000 ZP 1	14.0210



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505079473-10250122  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA CAILLETET  
1 rue de la fontaine

21330 BOUIX

TROYES, le 15/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505079473-10250122  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4031 ha à MEURVILLE (10200), actuellement mises en valeur par madame FEVRE Nathalie Berthe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505079473-10250122, est complet à la date du 14/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA CAILLETET demeurant à BOUIX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4031 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 MEURVILLE	000 0F 1221	0.3120
10200 MEURVILLE	000 0F 1379	0.0911



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505139594-10250123  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Madame MERCUZOT Marion Cécile  
54 rue auguste renoir

10360 ESSOYES

TROYES, le 15/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505139594-10250123  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 15/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5927 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par la SCEA DU PETIT MALLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505139594-10250123, est complet à la date du 15/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame MERCUZOT Marion Cécile demeurant à ESSOYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5927 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 ESSOYES	000 ZC 59	0.1779
10360 ESSOYES	000 ZC 61	0.3863
10360 ESSOYES	000 ZC 83	0.0285



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505169667-10250124  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL EFLIGENIR  
2 rue de chanteloup

10290 MARCILLY-LE-HAYER

TROYES, le 19/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505169667-10250124  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 22.3550 ha à BERCENAY-LE-HAYER (10290), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA CRAYERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505169667-10250124, est complet à la date du 16/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL EFLIGENIR demeurant à MARCILLY-LE-HAYER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.3550 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10290 BERCEY-LE-HAYER	000 ZT 14	15.1120
10290 BERCEY-LE-HAYER	000 ZS 13	4.3830
10290 BERCEY-LE-HAYER	000 ZS 14	2.8600



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505199689-10250125  
LRAR n° :

**Le Préfet  
à**

Madame DAVOST Vanessa Jade  
2 rue des boulines

10190 MESSON

TROYES, le 23/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505199689-10250125  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2101 ha à MONTGUEUX (10300). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505199689-10250125, est complet à la date du 19/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Madame DAVOST Vanessa Jade demeurant à MESSON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2101 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10300 MONTGUEUX	000 ZO 96	0.1081
10300 MONTGUEUX	000 ZO 52	0.1020



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505199690-10250126  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Madame DAVOST Christelle Odette  
Georgette  
10 rue de l'école

10150 CRENEY-PRES-TROYES

TROYES, le 23/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505199690-10250126  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2109 ha à MONTGUEUX (10300) . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505199690-10250126, est complet à la date du 19/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame DAVOST Christelle Odette Georgette demeurant à CRENEY-PRES-TROYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2109 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 ZO 97	0.2109



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505199694-10250127  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEV FABRICE ETIENNE ET FILS  
6 rue adnot

10200 MEURVILLE

TROYES, le 22/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505199694-10250127  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10.8184 ha à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10140), actuellement mises en valeur par l'EARL MAREY ANDRÉ. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505199694-10250127, est complet à la date du 19/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEV FABRICE ETIENNE ET FILS demeurant à MEURVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.8184 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZA 6	0.0915
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZA 8	10.7269



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505199684-10250128  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA AUBRIOT STEPHANE  
5 rue de Lignol

10200 VOIGNY

TROYES, le 03/06/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505199684-10250128  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.2642 ha à ARRENTIERES (10200), COLOMBE-LA-FOSSE (10200), COLOMBE-LE-SEC (10200), VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par la SCEV AUBRIOT LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505199684-10250128, est complet à la date du 29/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA AUBRIOT STEPHANE demeurant à VOIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.2642 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 VOIGNY	000 ZD 4	0.0930
10200 VOIGNY	000 ZD 5	0.1620
10200 VOIGNY	000 ZI 69	0.8490
10200 ARRENTIERES	000 ZN 51	0.2000
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZH 104	0.1300
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 22	0.2858
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 149	0.2568
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 129	0.1725
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 109	0.1151



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505199685-10250129  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur AUBRIOT Damien Stéphane  
2 Lotissement de la Droine

10200 VOIGNY

TROYES, le 03/06/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505199685-10250129  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.6420 ha à COLOMBE-LA-FOSSE (10200), VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par la SCEV AUBRIOT LAURENT et la SCEV AUBRIOT STEPHANE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505199685-10250129, est complet à la date du 29/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur AUBRIOT Damien Stéphane demeurant à VOIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.6420 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 VOIGNY	000 ZE 96	0.4470
10200 VOIGNY	000 ZD 64	0.1470
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 24	0.1486
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 25	0.0681
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 26	0.2306
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 130	0.1885
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 152	0.1625
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 131	0.1358
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 132	0.0797
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 154	0.0333
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 156	0.0007
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZN 158	0.0002



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505219739-10250130  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Madame HUGEROT Liliane Martine  
Mireille  
5 Place de la grande mare

10210 MAISONS-LES-CHAOURCE

TROYES, le 22/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505219739-10250130  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.2865 ha à MAISONS-LES-CHAOURCE (10210), actuellement mises en valeur par l'INDIVISION HUGEROT PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505219739-10250130, est complet à la date du 21/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame HUGEROT Liliane Martine Mireille demeurant à MAISONS-LES-CHAOURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.2865 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10210 MAISONS-LES-CHAOURCE	ZA 140	0.2110
10210 MAISONS-LES-CHAOURCE	000 ZE 4 (J)	0.7575
10210 MAISONS-LES-CHAOURCE	000 ZE 4 (K)	0.2525
10210 MAISONS-LES-CHAOURCE	000 ZD 50 (J)	1.3550
10210 MAISONS-LES-CHAOURCE	000 ZD 50 (K)	2.7105



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202504189148-10250131  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA PLUOT  
42 bis rue riverelle

10380 PLANCY-L'ABBAYE

TROYES, le 23/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202504189148-10250131  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.6510 ha à BOULAGES (10380), COURCEMAIN (51260), FAUX-FRESNAY (51230), VOUARCES (51260), actuellement mises en valeur par monsieur MATHIEU Patrick. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202504189148-10250131, est complet à la date du 22/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur :La SCEA PLUOT demeurant à PLANCY-L'ABBAYE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.6510 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10380 BOULAGES	000 0A 1988	12.8429
10380 BOULAGES	000 0A 2070	4.3454
10380 BOULAGES	000 ZB 56	0.5640
10380 BOULAGES	000 ZB 57	0.6678
10380 BOULAGES	000 ZB 106	2.0855
51260 COURCEMAIN	000 ZD 51	0.9913
51260 VOUARCES	000 YA 12	0.8542
51230 FAUX-FRESNAY	000 ZP 25	5.2999



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505189673-10250132  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

SCEA CHARTON MERAT  
6 rue de la franconnee

10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS

TROYES, le 23/05/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505189673-10250132  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13.0974 ha à OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY (10100), actuellement mises en valeur par monsieur BAZIN Jean-Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505189673-10250132, est complet à la date du 22/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Emmanuelle ROUX

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA CHARTON MERAT demeurant à OSSEY-LES-TROIS-MAISONS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.0974 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 8	0.8814
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 9	3.1202
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 38	0.0609
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 39	0.0511
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 40	0.0413
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 41	1.2398
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 6	7.1407
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 7	0.5620



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202505269838-10250133  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL DU HAMEAU  
15 rue de l'église

10140 VAUCHONVILLIERS

TROYES, le 03/06/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202505269838-10250133  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 112.5130 ha à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10140), VILLY-EN-TRODES (10140), actuellement mises en valeur par monsieur CHAFFAUT Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202505269838-10250133, est complet à la date du 28/05/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service agriculture et espace rural

  
Laurent BOULLANGER

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU HAMEAU demeurant à VAUCHONVILLIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 112.5130 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZT 69	1.3000
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZC 11	1.9800
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZC 10	3.0800
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZE 70	4.0210
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZE 71	0.6880
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZL 10	4.5633
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 180	0.1736
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 181	0.1829
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 AD 731	0.1285
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 AD 746	0.0503
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZB 12	18.9650
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 36	0.5453
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 37	4.7390
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 39	1.5440
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 40	1.8535
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 90	3.1912
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 91	0.0202
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 93	0.2583
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 30	1.2690
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 31	0.0800
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 32	4.2085
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 33	0.8140
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 120	3.3281
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 179	0.0413
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZV 48	4.8170
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZV 51	0.1800
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 131	0.2661
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 23	0.2142
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 34	2.5019
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 35	0.6260
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 37	0.3135
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 38	0.1870
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 39	6.7140
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZE 97	0.9328
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 183	0.3633
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 OB 53	0.9288
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 OB 58	1.3170

10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 0B 59	0.2615
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 0B 61	0.5217
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 0B 62	1.2320
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 184	0.2450
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 140	0.2925
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 142	0.2298
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZS 5	12.8430
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 0B 90	0.8200
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZL 4	12.1020
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 AD 747	0.2193
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZD 107	2.0290
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZI 182	0.1786
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZT 352	2.2768
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZT 379	2.8752



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

COLLIN Julie

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER  
Tél. : 03 51 55 60 12  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250036**

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le 12/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 17,3491 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
NOMECOURT	ZE0040	8,3491	Indivision COLLIN - PILLERON
NOMECOURT	ZH0008	1,2010	Indivision COLLIN - PILLERON
NOMECOURT	ZH0022	1,4655	Pascal COLLIN
NOMECOURT	ZH0024	2,0391	Pascal COLLIN
NOMECOURT	ZH0026	4,2944	Pascal COLLIN

L'opération consiste en une installation avec apport de foncier de Mme Julie COLLIN.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250036, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

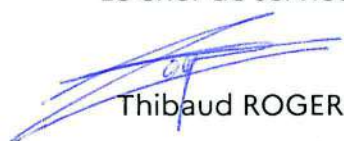
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL DES CRETES  
GEOFFROY Alexandre, Martine et  
Raphaël

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250038**

Madame, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **16/05/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **7,43** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
SILVAROUVRES	ZN0002	5,0000	SC GEORGES QUILLARD
VILLARS-EN-AZOIS	ZA0021	0,4300	SC GEORGES QUILLARD
VILLARS-EN-AZOIS	ZE0005	2,0000	SC GEORGES QUILLARD

L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice d'un même demandeur, **GEOFFROY Alexandre, Martine et Raphaël**, par le biais de son installation au sein de la société **EARL DES CRETES**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250038**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

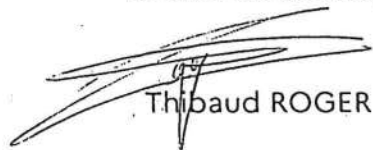
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

Sebastien REGNAULT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250040**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **15/05/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **14,4467** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CHATEAUVILLAIN	ZS0045	0,2170	REGNAULT Claude
CHATEAUVILLAIN	ZS0044	0,3140	REGNAULT Guy
ORGES	AC0273	0,1380	REGNAULT Claude
ORGES	AH0483	0,4980	REGNAULT Claude
ORGES	ZA0026	1,7172	REGNAULT Claude
ORGES	ZD0058	1,7249	REGNAULT Claude
ORGES	ZG0038	1,2492	REGNAULT Claude
ORGES	ZH0255	0,4505	REGNAULT Claude
ORGES	ZH0257	0,7704	REGNAULT Claude
ORGES	ZB0016	0,8432	REGNAULT Guy

ORGES	ZB0017	1,7369	REGNAULT Guy
ORGES	ZB0035	0,1939	REGNAULT Guy
ORGES	ZB0036	0,2153	REGNAULT Guy
ORGES	ZB0037	0,2231	REGNAULT Guy
ORGES	ZB0112	0,0749	REGNAULT Guy
ORGES	ZD0008	0,9563	REGNAULT Guy
ORGES	ZD0009	1,2943	REGNAULT Guy
ORGES	ZF0003	1,2036	REGNAULT Guy
PONT-LA-VILLE	ZM0055	0,6260	REGNAULT Guy

L'opération consiste en un agrandissement de **Sébastien REGNAULT**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250040**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

  
Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DE LA CROUEE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250047**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 06/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 81,1689 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
PERTHES	OB0260	12,3552	GFA DE BELLEVUE
PERTHES	ZC0041	2,2867	GFA DE BELLEVUE
PERTHES	AA0301	4,7126	NEY Michel
SAINT-EULIEN	ZD0044	0,5310	GAUCHER Francis
SAINT-EULIEN	ZD0045	2,0120	GAUCHER Francis
SAINT-EULIEN	ZD0021	5,6410	GAUCHER Genevieve
SAINT-EULIEN	ZD0055	2,1298	GAUCHER Genevieve
SAINT-EULIEN	ZA0012	0,8240	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZA0013	0,9040	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZA0014	2,6610	GFA DE BELLEVUE

SAINT-EULIEN	ZA0015	2,4710	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZA0016	0,8140	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZC0004	8,5660	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZC0010	6,6680	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	ZD0046	5,4100	GFA DE BELLEVUE
SAINT-EULIEN	AB0078	1,8365	NEY Michel
SAINT-EULIEN	AB0109	3,4235	NEY Michel
SAINT-EULIEN	ZB0049	5,8526	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OA0115	0,0923	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0003	0,2245	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0005	0,5280	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0006	0,1890	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0033	1,4835	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0034	0,3664	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0035	0,1339	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0038	0,8700	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0040	0,1414	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0465	3,8030	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0471	0,2440	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0475	0,6030	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0476	2,4450	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0485	0,2310	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0486	0,3770	NEY Michel
VILLIERS-EN-LIEU	OB0494	0,3380	NEY Michel

L'opération consiste en un agrandissement de GAEC DE LA CROUEE.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/05/2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250047, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout

renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL AU CLOS

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250047**

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 16/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 50,6427 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BRAUX-LE-CHATEL	YA0029	5,9598	VOIRIN Eric
BRAUX-LE-CHATEL	YA0030	3,6704	VOIRIN Eric
BRICON	ZM0008	7,3643	VOIRIN Eric
BRICON	ZM0020	5,0882	VOIRIN Eric
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0113	0,1660	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0114	0,0610	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0115	3,0450	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0116	0,1340	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0117	0,0019	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZH0013	4,2110	ORMANCEY Alex

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
0  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

LAFERTE-SUR-AUBE	ZP0008	1,2850	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZP0009	7,4950	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZP0013	11,7370	ORMANCEY Alex
ORGES	AD0027	0,2190	VOIRIN Eric
ORGES	AD0028	0,0856	VOIRIN Eric
ORGES	AD0029	0,1022	VOIRIN Eric
ORGES	AD0030	0,0173	VOIRIN Eric

L'opération consiste en un agrandissement de l' **EARL AU CLOS**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250049**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC AGREE DE LA CROUEE  
AUBRIOT Bertrand, Paul, Fabian et  
Lucas

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250052**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 19/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7,7 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
SAINT-EULIEN	ZA0022	7,7000	Marcel PRADINES

L'opération consiste en une installation avec apport de foncier de AUBRIOT Bertrand, Paul, Fabian et Lucas dans le GAEC AGREE DE LA CROUEE .

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250052, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250052**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.


Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

SCEA DU CAMP

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250054**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 23/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 426,1992 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
COURCELLES-EN-MONTAGNE	YA0002	18,9840	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZB0001	9,3240	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZB0006	7,3220	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZC0002	15,0080	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZC0057	10,7540	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZD0004	8,0980	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZE0002	8,3780	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZE0004	2,7280	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZE0006	2,5200	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZK0020	7,4880	BAILLET Daniel

COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZK0052	6,4211	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZK0054	0,0351	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZL0004	3,3360	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZL0005	8,6760	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZL0007	3,7760	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZL0009	0,7460	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZL0010	2,0060	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZM0061	12,5755	BAILLET Daniel
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZM0019	4,9850	BAILLET Nadine
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZM0020	1,9580	BAILLET Nadine
LE MONTSAUGEONNAIS	ZB0021	2,9053	BAILLET Patrick
LE MONTSAUGEONNAIS	ZC0003	6,1993	BAILLET Patrick
MARAC	ZD0003	9,7090	BAILLET Nadine
MARAC	ZM0013	20,7140	BAILLET Nadine
MARAC	ZN0023	27,3500	BAILLET Nadine
NOIDANT-LE-ROCHEUX	ZB0027	1,9850	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	389ZB0010	2,6700	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0005	0,6220	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0020	4,7460	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0021	1,0560	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0022	0,4200	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0023	1,5460	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0027	1,3910	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZB0030	12,8560	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0004	4,5680	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0005	0,9910	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0006	1,8550	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0024	4,8040	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0033	0,4710	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZC0038	9,8160	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZD0048	9,7255	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZE0004	24,2530	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZE0030	18,6104	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZI0006	7,4440	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZI0007	5,1340	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZI0011	4,6880	BAILLET Daniel
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZA0005	0,6110	BAILLET Nadine
PERROGNEY-LES-FONTAINES	ZA0017	53,6660	BAILLET Nadine
ROCHETAILLEE	YA0012	13,1730	BAILLET Daniel
ROCHETAILLEE	YA0022	0,1420	BAILLET Daniel
ROCHETAILLEE	YA0023	0,4160	BAILLET Daniel
ROCHETAILLEE	YA0024	5,9130	BAILLET Daniel
ROCHETAILLEE	YA0025	2,6300	BAILLET Daniel
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0023	28,0000	BAILLET Daniel

L'opération consiste en la mise à disposition au bénéfice d'une société.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 23/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250054**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

**SCEA DE CHAMPIGNY**

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250055**

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **26/05/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **20,209** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CHATEAUVILLAIN	153YY0034	2,9880	ROSSELLE Elodie
CHATEAUVILLAIN	153YY0035	0,3120	ROSSELLE Elodie
CHATEAUVILLAIN	153YY0036	0,0980	ROSSELLE Elodie
CHATEAUVILLAIN	153YY0037	7,6770	ROSSELLE Elodie
CHATEAUVILLAIN	153YY0038	9,1340	ROSSELLE Elodie

L'opération consiste en un agrandissement de la **SCEA DE CHAMPIGNY**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250055**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.


Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

BUAT Jean-Marcel

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250057**

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **26/05/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **144,4869** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
BAILLY-AUX-FORGES	ZA0006	2,2429	VARNIER Remy
BAILLY-AUX-FORGES	ZB0017	0,6936	VARNIER Remy
BAILLY-AUX-FORGES	ZB0018	5,1080	VARNIER Remy
BAILLY-AUX-FORGES	ZD0033	0,2270	VARNIER Remy
FAYS	ZD0006	8,1120	COLSON Didier
FAYS	ZD0016	10,1976	COLSON Didier
FAYS	ZE0001	1,8170	COLSON Didier
FAYS	ZE0009	2,5000	COLSON Didier
FAYS	ZB0051	0,0766	COLSON Laurent
FAYS	ZD0007	0,9197	Commune de Fays

FAYS	ZD0002	18,4440	GFA CLD
FAYS	ZE0010	23,4277	GFA CLD
FAYS	ZB0011	0,2950	Indivision PIQUET
FAYS	ZB0039	10,2240	Indivision PIQUET
FAYS	ZB0053	16,5237	Indivision PIQUET
FAYS	ZB0005	3,4830	Indivision VARNIER-COLSON
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	ZL0012	0,2290	Commune de Guindrecourt Aux Ormes
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	ZL0011	0,2270	GFA CLD
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	ZL0037	5,0520	GFA CLD
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	ZB0003	0,8381	Indivision PIQUET
LANEUVILLE-A-REMY	YA0004	1,7130	COLSON Didier
LANEUVILLE-A-REMY	YA0005	0,5300	COLSON Didier
MATHONS	ZI0007	1,2290	GFA CLD
MORANCOURT	ZE0004	0,1500	COLSON Laurent
MORANCOURT	ZE0011	0,3050	COLSON Laurent
MORANCOURT	ZE0012	10,7340	COLSON Laurent
MORANCOURT	ZH0002	14,5700	COLSON Laurent
VALLERET	ZD0016	1,5710	GFA CLD
WASSY	AH0056	3,0470	Indivision PIQUET

L'opération consiste en un agrandissement de **M. BUAT Jean-Marcel**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/05/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250057**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

WILLIAMS ALISON

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250060**

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le **12/06/2025**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **95,2869** hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
GILLANCOURT	ZC0017	7,6560	Indivision De HENEAU
GILLANCOURT	ZH0075	1,4810	Indivision De HENEAU
GILLANCOURT	ZI0005	2,8950	Indivision De HENEAU
GILLANCOURT	ZK0012	1,6550	Indivision De HENEAU
GILLANCOURT	OB0503	0,1271	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	OB0504	0,2400	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	OB0510	1,0465	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	ZA0025	7,2540	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	ZB0060	3,3560	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	ZD0016	3,8616	Indivision REGNAULT André

Direction départementale des territoires  
82 rue du Commandant Hugueny  
CS 92087  
52903 CHAUMONT Cedex 9  
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80  
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

GILLANCOURT	ZD0022	4,9980	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	ZE0003 en partie	8,3260	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	ZI0027	3,9410	Indivision REGNAULT André
GILLANCOURT	OB0502	0,2542	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	OB0505	0,2945	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	OB0506	0,2542	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	OB0507	0,2528	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	OB0508	0,7125	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZA0024	1,6860	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZA0027	6,6950	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZA0030	3,8163	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZA0031	8,5027	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZB0028	2,9860	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZB0030	8,5720	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZB0059	0,3405	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZC0011	4,3560	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZC0012	4,7140	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZD0010	0,2700	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZD0017	0,7340	REGNAULT Jean
GILLANCOURT	ZI0016	4,0090	REGNAULT Jean

L'opération consiste en un agrandissement de **WILLIAMS ALISON**.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/06/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250060**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.


Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agr er, Madame la g rante, l'expression de ma consid ration distingu e.

Pour le Directeur D partemental des Territoires,  
Le chef de service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping horizontal strokes with a small vertical stroke at the end, positioned above the name Thibaud ROGER.

Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 15 mai 2025

Le directeur départemental

à

Messieurs BABEL Edouard et Patrick  
GAEC DU ROUAL

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1326 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0040

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 31 mars 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DU ROUAL, d'une surface de **3 ha 90 a 95 ca** de terres situées sur la commune de **SAINT REMY AUX BOIS-54290** (parcelles S 023-024 – U 013).

**Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025, sous le n° 54-25-0040.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 30 avril 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur LEMOINE Anthony  
EARL DE HAN

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1319 3**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0044

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 07 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DE HAN, d'une surface de **26 ha 12 a 28 ca** de terres situées sur la commune de **BELLEAU-54610** (parcelles AD 093 - T 019-022-054-055-056-057-081 - V 010-011-012-013-015-016-022-023-024-077-079 - W 034-035-048-050 - ZS 095-096 - ZT 012-013) et exploitées précédemment par l'EARL SAINT PRIEST – WEYER Charles – à MILLERY.

**Votre dossier a été enregistré complet au 29 avril 2025, sous le n° 54-25-0044.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29 août 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 07 mai 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur FRANCOIS Bruno

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91.40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1325 4**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0048

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 17 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **0 ha 70 a 86 ca** de terres situées sur la commune de **BLAINVILLE SUR L'EAU-54360** (parcelles AP 027-041) et exploitées précédemment par la SCEA BOIS LE MARQUIS - Monsieur CONTIGNON Michel - à BLAINVILLE SUR L'EAU.

**Votre dossier a été enregistré complet au 07 mai 2025, sous le n° 54-25-0048.**

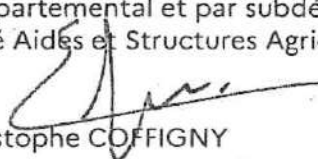
Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 30 avril 2025

Le directeur départemental  
à  
Messieurs BODSON Jean-Alain et MUNIER  
Nicolas  
SCEA DU MOULIN ALLARD

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1317 9**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0050

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 18 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire SCEA DU MOULIN ALLARD, d'une surface de **30 ha 55 a 25 ca** de terres situées sur les communes de **BEUVILLERS-54560** (parcelles A 035-039-094 - B 004-019-022-057-176-238 - D 003-004-015-016-026-029-080 - E 017-018-019-020-025-065-068 - F 079-083-164-563) et **BOULANGE-57655** (parcelle Section 10 n° 006) et exploitées précédemment par l'EARL DE L'ÉPINE – AUBRION Jean-Marc – à BEUVILLERS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 18 avril 2025, sous le n° 54-25-0050.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18 août 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 05 juin 2025

Le directeur départemental  
à  
Messieurs ROMBARD Benoit, PEULTIER Eric  
et Olivier, FLORENTIN Xavier  
GAEC SAINT BERNARDIN

**LR avec AR n° 1A 215 946 1342 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0051

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 22 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC SAINT BERNARDIN, d'une surface de **38 ha 82 a 23 ca** de terres situées sur la commune de **BAINVILLE SUR MADON-54550** (parcelles ZD 011-012-013 - ZE 112-121317-318 - ZH 060-063-064-065-066(partie)-095-096-098-173-174-175 - ZI 012-013-014-017 - ZK 102) et exploitées précédemment par Monsieur DROUARD Vincent à BAINVILLE SUR MADON.

**Votre dossier a été enregistré complet au 02 juin 2025, sous le n° 54-25-0051.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 octobre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 22 mai 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur BOURHOVEN Loïc

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1329 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0054

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 28 avril 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **10 ha 96 a 08 ca** de terres situées sur la commune de **OZERAILLES-54150** (parcelles ZC 010-011-013-046) et exploitées précédemment par Monsieur FOSSATI Franck à MOUTIERS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 21 mai 2025, sous le n° 54-25-0054.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 04 juin 2025

Le directeur départemental  
à  
Messieurs JOUQUELET Steve, EBEL Antonin  
et Pascal, WETZEL Hugo et VEVERT Johan  
GAEC DE LA DAME DE HAYE

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1339 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0057

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé le 07 mai 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation aidée ATP de Monsieur GHANNOUCHI Noé au sein du GAEC DE LA DAME DE HAYE avec apport de foncier d'une surface de **79 ha 00 a 12 ca** de terres situées sur les communes de **CRION-54300** (parcelle A 016), **CROISMARE-54300** (parcelles ZC 032 - ZD 007 - ZE 021 - ZH 024) et **HENAMENIL-54370** (parcelles ZE 014-022 - ZH 032-035-045-047 - ZI 004-006-007-009-010) et exploitées précédemment par l'EARL LE CUSAIE – BREGEARD Daniel - à HENAMENIL.

**Votre dossier a été enregistré complet au 07 mai 2025, sous le n° 54-25-0057.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 21 mai 2025

Le directeur départemental

à

Monsieur HIMBERT Jean-Francois

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1328 5**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0058

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 14 mai 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **20 ha 49 a 58 ca** de terres situées sur la commune de **PANNES-54470** (parcelles ZI 011-012 – ZK 020-048-049).

**Votre dossier a été enregistré complet au 14 mai 2025, sous le n° 54-25-0058.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 21 mai 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur LEONARD Gérard  
EARL DES SOIES

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1327 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0059

### **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 16 mai 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DES SOIES, d'une surface de **5 ha 50 a 40 ca** de terres situées sur la commune de **JOPPECOURT-54620** (parcelle ZB 060) et exploitées précédemment par Monsieur AUBRION Benoit à JOPPECOURT.

**Votre dossier a été enregistré complet au 16 mai 2025, sous le n° 54-25-0059.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 septembre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 04 juin 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur DRON Frédéric  
SCEA DU RAMBETANT

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1338 4**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0060

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 19 mai 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de votre exploitation sociétaire SCEA DU RAMBETANT, d'une surface de **230 ha 17 a 55 ca** de terres situées sur les communes de **AZELOT-54210** (parcelle A 010), **BUISSONCOURT-54110** (parcelles A 110-111-123-128-138- B 011-012-013-014-015-017-018-127-130 - C 214-215-216 - D 135-136-137-138-141-142-147-148 - E 004(partie)-008-009-010-011-012-013-023(partie)-025-034-035-036-037(partie)-039-040), **FORCELLES SAINT GORGON-54330** (parcelle ZD 059), **HARAU COURT-54110** (parcelle ZA 002(partie)), **LENONCOURT-54110** (parcelle ZD 048), **PRAYE-54116** (parcelles B 016-110-354), **SAINT NICOLAS DE PORT-54210** (parcelles BC 007-017(partie) – ZB 019-020), **VARANGEVILLE-54110** (parcelles AD 020 - AM 034-035-036-037-038-039-040-041-042-043-044-047-049-050-051-052(partie)-079(partie)-080(partie)-081-082-113(partie)-153(partie) - ZB 230-238-241-252-280-281-444 - ZC 057(partie)-063-064-065-082-083-084-088-092 - ZD 037-038-039-040-041 - ZE 002-003-004-005-013-061-068-072 - ZH 001-005-007-008-032-095-129-144-168(partie) - ZI 039(partie)) et **VILLE EN VERMOIS-54210** (parcelle ZA 041) et exploitées précédemment par le GAEC DES NEIGES – DRON Francois et Frédéric - à VARANGEVILLE.

**Votre dossier a été enregistré complet au 03 juin 2025, sous le n° 54-25-0060.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 octobre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 04 juin 2025

Le directeur départemental  
à  
Messieurs Madame VARINOT Dominique,  
Frédéric et Nathalie  
GAEC DE LA ROSE DES VENTS

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1340 7**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0061

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 20 mai 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DE LA ROSE DES VENTS, d'une surface de **10 ha 32 a 19 ca** de terres situées sur les communes de **COLMEY-54260** (parcelle ZK 001), **GRAND FAILLY-54260** (parcelles D 907-908-909-910) et **LONGUYON-54260** (parcelle AZ 017) et exploitées précédemment par le GAEC DES GRANDS MONTS – DIEUDONNE Nicolas, Robert et Therese et LEFORT Frédéric - à LONGUYON.

**Votre dossier a été enregistré complet au 02 juin 2025, sous le n° 54-25-0061.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 octobre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 23 juin 2025

Le directeur départemental  
à  
Monsieur GEORGES Julien  
EARL DU VENT DES MOISSONS

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1350 6**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0067

**ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé le 05 juin 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DU VENT DES MOISSONS, d'une surface de **19 ha 21 a 05 ca** de terres situées sur les communes de **BELLEAU-54610** (parcelles ZR 008-009), **MAILLY SUR SEILLE-54610** (parcelles X 206-207-208-214) et **RAUCOURT-54610** (parcelles ZI 023-044) et exploitées précédemment par l'EARL DU FAUBOURG – GEORGES Daniel - à ROUVES.

**Votre dossier a été enregistré complet au 05 juin 2025, sous le n° 54-25-0067.**


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05 octobre 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 06 mai 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250022**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 0042 8**

**GAEC FERME PICASSO**

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 18/02/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0 ha 81 a 34 ca situées sur la commune de VOUTHON-BAS (parcelle ZE81). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DES NEIGES.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 06/05/2025 sous le numéro 55250022, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.


Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 avril 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250039**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 0073 2**

**GAEC DE L'ORNEL**

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 05/03/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5 ha 08 a 37 ca situées sur la commune de SAUDRUPT (parcelles ZA28-29). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur GODIN Romuald.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 24/04/2025 sous le numéro 55250039, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

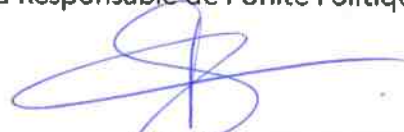
Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Départementale des Territoires par intérim  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 15 avril 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250040**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 0072 5**

Madame MARCHAL Christelle

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 06/03/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 23 ha 69 a 70 ca situées sur les communes de LAMORVILLE 6 ha 59 a 93 ca (parcelles 499ZE08-09), MAIZEY 3 ha 52 a 51 ca (parcelle ZL01) et ROUVROIS SUR MEUSE 13 ha 57 a 26 ca (parcelles ZN30-31-33-34-35-39). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur VARIN Michel.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 14/04/2025 sous le numéro 55250040, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Départementale des Territoires par intérim  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 avril 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250053**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0567 1**

**GAEC DES AUGES**

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 21/03/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18 ha 46 a 57 ca situées sur la commune de NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS (parcelles ZA86 – ZC24 – ZD43p-44p-98-99). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL MARQUELET.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 24/04/2025 sous le numéro 55250053, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 avril 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250056**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0509 1**

Monsieur HOMAND Mickaël

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 24/03/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 71 a 80 ca situées sur les communes de BRIXEY AUX CHANOINES 0 ha 73 a 80 ca (parcelle ZE17) et GOUSSAINCOURT 3 ha 98 a (parcelles ZA16 – ZE33). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DES NEIGES.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 24/04/2025 sous le numéro 55250056, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

***J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Départementale des Territoires par intérim  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 06 mai 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250060**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0506 0**

**EARL DE LOCHETTE**

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28/03/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 70 ha 71 a 80 ca situées sur les communes de AMBLY SUR MEUSE 27 ha 67 a 20 ca (parcelles ZB08-09 – ZC44-45-46-47-48-50-51-53 – ZD37-38 – ZI14), GENICOURT SUR MEUSE 36 ha 19 a (parcelles AB04 – ZA35-36-37-38-39-40-74-82-83-84-85 – ZC37-38 – ZD32-33-34-35 – ZE12-13-46 – ZH30-31-47), RUPT EN WOEVRE 6 ha 47 a 70 ca (parcelles ZI10-11-20p-21p) et VILLERS SUR MEUSE 0 ha 37 a 90 ca (parcelle ZC18). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA STANISLAS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 28/04/2025 sous le numéro 55250060, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 06 mai 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250061**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0568 8**

**EARL DU LONGBUT**

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 01/04/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 161 ha 37 a 21 ca situées sur les communes de BELLEVILLE SUR MEUSE 55 ha 25 a 63 ca (parcelles AI04-05-06p-21 – AK07-08-09-228-229-230-391 – AL03-04-05-44-47-48-49-50-52-53-55-56-57-58-59-61-62-63-64-65-66-68-69-70-71-72-75-76-77-91-92-96-99-100-101-102-103-104-106-107-108-109-110-111-112-113-115-116-117-118-120-121-122-134-153-198-208-209-223-226-228-230-231-232-233-234-235-236-241-267-277-287-288-289-294-318-319-320-328-329-333-348-362-373-387-389-534-535-550 – AM02-03-04-05-07-09-11-12-51-61-62), BRAS SUR MEUSE 8 ha 64 a 86 ca (parcelle ZC48p), CHARNY SUR MEUSE 7 ha 15 a 90 ca (parcelles YD52-54-56) et THIERVILLE SUR MEUSE 90 ha 30 a 82 ca (parcelles AB21-23-24-25-26-27-28-33-39-40-41-42-44-119-120-121-127 – ZB01-06-08-10 – ZD04-61 - ZE72). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA CASCADE.

Votre demande est dans le cadre de la création de l'EARL DU LONGBUT et l'intégration de Monsieur Laurent FRANCOIS, avec apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 06/05/2025 sous le numéro 55250061, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 26 mai 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250073**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 0088 6**

Monsieur HOMAND Mickaël

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26/04/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3 ha 00 a 80 ca situées sur les communes de BRIXEY AUX CHANOINES 0 ha 73 a 30 ca (parcelle ZE18) et GOUSSAINCOURT 2 ha 27 a 50 ca (parcelles ZA15 - ZE34). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DES NEIGES.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 26/04/2025 sous le numéro 55250073, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/08/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 11 juin 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250079**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0595 4**

Monsieur GANIER Sébastien

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 05/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 79 a 50 ca situées sur la commune de MORGEMOULIN (parcelles ZB09-28). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE PICARDIE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 05/05/2025 sous le numéro 55250079, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 12 juin 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250080**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0597 8**

**GAEC BIO TILLEUL**

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 05/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6 ha 01 a 60 ca situées sur la commune de CUNEL (parcelle ZD10). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DES ESPALIERS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 12/05/2025 sous le numéro 55250080, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 12 juin 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250081**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0596 1**

**GAEC BIO TILLEUL**

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 05/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 33 ha 89 a 47 ca situées sur les communes de CUNEL 22 ha 91 a 94 ca (parcelles ZC08-09-27 – ZD09-34 – ZE01-16), NANTILLOIS 1 ha 88 a 10 ca (parcelle ZB18) et ROMAGNE SOUS MONTFAUCON 9 ha 09 a 43 ca (parcelles ZD75-82). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC GISANT FONTAINE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 12/05/2025 sous le numéro 55250081, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

.../...

Tél : 03.29.79.92.68

Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT

**Delphine STOCK**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 17 juin 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55250083**

**LR avec AR n° : 2C 189 986 0599 2**

**SCEA DOMAINE D'AMBLONVILLE**

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 06/05/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 69 ha 33 a 34 ca situées sur les communes de MOUILLY 7 ha 41 a 20 ca (parcelles ZA01-02) et RUPT EN WOEVRE 61 ha 92 a 14 ca (parcelles A671-672-674-675p-676-677-678-679-680-682-685-687-688-689-692-693-717-718-719p-726-727-734-739-740p-742). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur HUMMEL Jean-Pierre.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA DOMAINE D'AMBLONVILLE et l'intégration de Monsieur DURAND Olivier, à titre secondaire.

Votre dossier, enregistré complet au 06/05/2025 sous le numéro 55250083, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned above the printed name.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250013  
PJ : liste des références cadastrales

**SCEA DU RUISSEAU  
Mme BRANDSTETTER Anaïs  
6 rue de la colline  
67270 INGENHEIM**

Strasbourg, le 14 mai 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez adressé le 22 avril 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 36ha 13a 70ca sur les communes de Buswiller, Ingenheim, Kirrwiller, Lupstein, Saessolsheim.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA DU RUISSEAU à Ingenheim.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **67250013** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 6 septembre 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

Florence BALKE

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale			Surface en hectares	Nom du propriétaire			
			section		parcelle					
67250013	SCEA DU RUISSEAU	BUSWILLER	section	3	parcelle	32	0,0643	BRANDSTETTER André		
			section	3	parcelle	33	0,0748			
			section	11	parcelle	108	0,2063			
			section	11	parcelle	163	0,6203			
			section	11	parcelle	164	0,2456			
			section	11	parcelle	189	0,3527			
			section	11	parcelle	109	0,0588			
			section	11	parcelle	110	0,6481			
			section	1	parcelle	41	0,0947	BRANDSTETTER Jean-Georges		
			section	3	parcelle	98	0,1531			
			section	3	parcelle	99	0,0509			
			section	3	parcelle	100	0,0509			
			section	5	parcelle	19	0,3155			
			section	5	parcelle	20	0,0946			
			section	11	parcelle	111	0,4852			
			section	11	parcelle	132	0,3287			
			section	11	parcelle	195	0,4225			
			section	11	parcelle	201	0,8258			
			section	12	parcelle	47	0,2243			
			section	12	parcelle	48	0,1691			
			section	12	parcelle	58	0,0948			
			section	12	parcelle	60	0,1911			
			section	12	parcelle	90	0,0906			
			section	13	parcelle	50	0,186			
			section	13	parcelle	51	0,2123			
			section	13	parcelle	52	0,7245			
			section	14	parcelle	48	0,7612			
			section	14	parcelle	146	0,1099			
		section	14	parcelle	147	1,6349				
		section	14	parcelle	148	0,285				
		section	14	parcelle	176	0,5628				
		section	3	parcelle	101	0,2192	KAUFFMANN Gérard			
		section	11	parcelle	139	0,2267	SCI AJG			
		section	2	parcelle	17	0,3002				
		section	2	parcelle	18	0,0596				
		<b>Total BUSWILLER</b>						<b>11,145</b>		
		INGENHEIM		INGENHEIM	section	26	parcelle	135	0,9558	BERST Jean-Georges
					section	26	parcelle	236	0,617	
					section	26	parcelle	237	0,1196	
				section	28	parcelle	93	0,1682	BRANDSTETTER André	
				section	28	parcelle	94	0,0462		
				section	26	parcelle	136	1,5138	BRANDSTETTER Jean-Georges	
				section	28	parcelle	11	2,1771		
section	28			parcelle	92	6,186				
section	30			parcelle	90	0,6818	Commune de Ingenheim			
section	23			parcelle	111	0,7424				
section	27			parcelle	98	0,9068				
section	28			parcelle	10	0,6524				
section	30			parcelle	69	1,3	DUTT Marc			
section	30			parcelle	157	0,1044				
section	28			parcelle	12	1,1634	Indivision BRANDSTETTER			

67250013	SCEA DU RUISSEAU	INGENHEIM	section	28	parcelle	95	0,5636	Indivision BRANDSTETTER		
			section	28	parcelle	13	0,2011			
			section	28	parcelle	31	0,8335	Paroisse Protestante de Ingenheim		
			section	28	parcelle	9	0,3976	Paroisse Protestante de Ingwiller		
		<b>Total INGENHEIM</b>						<b>19,3307</b>		
		KIRRWILLER	section	7	parcelle	58	0,1716	BRANDSTETTER André		
			section	8	parcelle	47	0,4574			
			section	8	parcelle	116	0,531			
			section	10	parcelle	123	0,2859			
			section	10	parcelle	124	0,5042			
			section	14	parcelle	201	0,0483			
			section	8	parcelle	96	0,18	BRANDSTETTER Jean-Georges		
			section	8	parcelle	97	0,248			
			section	8	parcelle	155	0,071			
			section	8	parcelle	156	0,6484			
		section	8	parcelle	51	0,3872	Indivision SIMON-LUDWIG			
		<b>Total KIRRWILLER</b>						<b>3,533</b>		
		LUPSTEIN	section	55	parcelle	187	0,2668	BRANDSTETTER André		
			section	55	parcelle	192	0,1352			
			section	55	parcelle	221	0,5574			
			section	55	parcelle	223	0,2278			
			section	55	parcelle	190	0,5935	Indivision BRANDSTETTER		
		<b>Total LUPSTEIN</b>						<b>1,7807</b>		
		SAESSOLSHEIM	section	32	parcelle	2	0,2424	BRANDSTETTER Jean-Georges		
			section	32	parcelle	3	0,1052			
		<b>Total SAESSOLSHEIM</b>						<b>0,3476</b>		



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250014

**EARL FRIEDERICH Pierre  
M. FRIEDERICH Pierre  
3 rue des Mésanges  
67880 KRAUTERGERSCHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 20 juin 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 24 avril 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 22ha 46a 54ca sur les communes de Bernardswiller, Bischoffsheim, Blienschwiller, Epfig, Gertwiller, Heiligenstein, Innenheim, Krautergersheim, Obernai, St Pierre, Stotzheim.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par FRIEDERICH Monique à Krautergersheim.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250014 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 25 septembre 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

Florence BALKE

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle				
67250014	EARL FRIEDERICH Pierre	BERNARDSWILLER	section	20	parcelle	184	0,0239	FRIEDERICH Dominique	
			section	20	parcelle	185	0,0247		
			section	20	parcelle	192	0,0307		
			section	20	parcelle	193	0,0486		
			section	20	parcelle	194	0,0625		
			section	20	parcelle	195	0,039		
			section	24	parcelle	142	0,0621		
			section	20	parcelle	190	0,007		
		section	20	parcelle	191	0,0027			
		<b>Total BERNARDSWILLER</b>						<b>0,3012</b>	
		BISCHOFFSHEIM	section	42	parcelle	24	2,2222	VETTER Charles	
			section	42	parcelle	23	0,0786	VETTER Monique	
		<b>Total BISCHOFFSHEIM</b>						<b>2,3008</b>	
		BLIENSCHWILLER	section	7	parcelle	6	0,0411	FRIEDERICH Dominique	
			section	7	parcelle	7	0,0398		
			section	7	parcelle	8	0,0947		
			section	7	parcelle	10	0,0688		
			section	7	parcelle	11	0,0672		
			section	8	parcelle	111	0,0993		
			section	9	parcelle	51	0,0246		
			section	9	parcelle	52	0,0235		
			section	9	parcelle	53	0,0355		
			section	11	parcelle	63	0,126		
			section	11	parcelle	64	0,1127		
			section	11	parcelle	65	0,0163		
		section	11	parcelle	66	0,0189			
		<b>Total BLIENSCHWILLER</b>						<b>0,7684</b>	
		EPFIG	section	26	parcelle	30/31	0,1194	FRIEDERICH Anny	
			section	26	parcelle	17	0,1102		
			section	26	parcelle	180	0,1206		
			section	26	parcelle	273	0,1124		
			section	31	parcelle	102	0,1595		
			section	31	parcelle	108	0,0599		
			FRIEDERICH Dominique	section	11	parcelle	69	0,0601	
				section	11	parcelle	1	0,0887	
				section	11	parcelle	2	0,0883	
				section	11	parcelle	3	0,1804	
				section	11	parcelle	4	0,0848	
				section	49	parcelle	114	0,0505	
				section	49	parcelle	115	0,1856	
section	49			parcelle	117	0,0698			
section	49			parcelle	118	0,0587			
ROHMER Elisabeth	section			32	parcelle	53	0,3001		
	section		32	parcelle	54	0,0314			
	section		32	parcelle	55	0,0336			
<b>Total EPFIG</b>						<b>1,914</b>			
GERTWILLER	section	5	parcelle	1	0,091	ALLMENDINGER Albert			
	section	22	parcelle	95	0,3212	BARTHOLME Raymond			
<b>Total GERTWILLER</b>						<b>0,4122</b>			
HEILIGENSTEIN	section	7	parcelle	31	0,2804	ALLMENDINGER Albert			
	section	7	parcelle	32	0,1003				
	section	7	parcelle	33	0,0748				

67250014	EARL FRIEDERICH Pierre	HEILIGENSTEIN	section	7	parcelle	66	0,2563	ALLMENDINGER Albert	
		<b>Total HEILIGENSTEIN</b>					<b>0,7118</b>		
		INNENHEIM	section	56	parcelle	68	0,6704	DROUET Jacques	
			section	55	parcelle	22	0,1401	GRAUFEL Jean-Paul et Lucienne	
			section	55	parcelle	23	1,3843		
			section	55	parcelle	24	0,4242		
			section	56	parcelle	21	0,4078	LEDERMANN Jean-Marc	
			section	56	parcelle	22	0,5768	MULLER Joël	
		section	53	parcelle	142	0,0735			
		<b>Total INNENHEIM</b>					<b>3,6771</b>		
		KRAUTERGERSHEIM	section	60	parcelle	75	1,2	Commune de Krautergersheim	
			section	60	parcelle	57	0,2911	FRIEDERICH Dominique	
			section	64	parcelle	151	0,8079		
			section	66	parcelle	218	0,2456		
			section	66	parcelle	236	0,0445		
			section	66	parcelle	144	0,0575	MULLER Joël	
			section	66	parcelle	145	1,3382	RIOUAL Marie-Antoinette	
			section	62	parcelle	583	0,0487		
			section	62	parcelle	584	0,0013		
			section	62	parcelle	585	0,1299		
			section	62	parcelle	586	0,0033	VETTER Charles	
			section	60	parcelle	58	0,3		
			section	60	parcelle	238	0,041		
			section	66	parcelle	221	1,05		
			section	28	parcelle	31	0,0335		
			section	65	parcelle	92	0,4719		
			section	66	parcelle	237	0,0447	VETTER Monique	
			section	64	parcelle	152	0,0662		
			section	64	parcelle	153	0,3807		
			section	65	parcelle	118	0,0476		
		section	66	parcelle	219	0,2	VETTER Charles		
		section	66	parcelle	220	0,38			
		<b>Total KRAUTERGERSHEIM</b>					<b>7,1836</b>		
OBERNAI	section	ZD	parcelle	69	0,6968	FRIEDERICH Dominique			
	section	ZD	parcelle	70	0,6869				
	section	ZD	parcelle	71	0,2855				
	section	ZD	parcelle	73	0,5084				
	section	ZD	parcelle	72	0,088				
	section	28	parcelle	6	0,122				
	section	28	parcelle	7	0,0568				
	section	SAH	parcelle	10	0,0563				
	section	SAH	parcelle	138	0,0957				
section	ZD	parcelle	129	1,1768	VETTER Charles				
<b>Total OBERNAI</b>					<b>3,7732</b>				
SAINT PIERRE	section	10	parcelle	220	0,1401	FRIEDERICH Anny			
	section	10	parcelle	227	0,169				
	section	10	parcelle	221	0,0396				
	section	10	parcelle	235	0,1314				
	section	10	parcelle	236	0,0712				
	section	10	parcelle	237	0,1231				
	section	16	parcelle	222	0,0208	FRINDEL Marie-Louise			
section	10	parcelle	226	0,0918	FRIEDERICH Anny				
<b>Total SAINT PIERRE</b>						<b>0,787</b>			
STOTZHEIM	section	6	parcelle	16		0,2729	FRIEDERICH Anny		
	section	19	parcelle	208	0,0845				
	section	19	parcelle	345	0,1008				

67250014	EARL FRIEDERICH Pierre	STOTZHEIM	section	19	parcelle	346	0,0725	FRIEDERICH Anny
			section	22	parcelle	217	0,067	
			section	22	parcelle	183	0,0384	FRIEDERICH Dominique
		<b>Total STOTZHEIM</b>						<b>0,6361</b>



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250016

**M. ZIMMERMANN Justin  
12a rue Dagobert  
67520 KIRCHHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 20 juin 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 5 mai 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9ha 95a 41ca sur les communes de Kirchheim et Marlenheim.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par ZIMMERMANN Béatrice à Kirchheim.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 5 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250016 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 5 septembre 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service Agriculture

  
Théo MACHOU

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section	AE	parcelle					
67250016	ZIMMERMANN Justin	KIRCHHEIM	section	AE	parcelle	173	0,1056	GRUNY Bernard		
			section	AE	parcelle	24	0,0231	SCHOCH Christine		
			section	AE	parcelle	26	0,0795			
			section	AE	parcelle	24	0,0231	SEYFRID Michel		
			section	AE	parcelle	23	0,0206			
			section	4	parcelle	145	0,1119	ZIMMERMANN Freddy et Béatrice		
			section	AE	parcelle	19	0,096			
			section	AE	parcelle	20	0,1553			
			section	AE	parcelle	21	0,0715			
			section	AE	parcelle	36	0,0338			
			section	AE	parcelle	37	0,0784			
			section	AE	parcelle	61	0,0925			
			section	AE	parcelle	62	0,0468			
			section	AE	parcelle	94	0,1412			
			section	AE	parcelle	95	0,0263			
			section	AE	parcelle	96	0,0645			
			section	AE	parcelle	97	0,0322			
			section	AE	parcelle	98	0,0531			
			section	AE	parcelle	99	0,0803			
			section	AE	parcelle	106	0,0707			
			section	AE	parcelle	107	0,0645			
			section	5	parcelle	52	0,1775			
			section	5	parcelle	53	0,3756			
			section	5	parcelle	54	0,2088			
			section	38	parcelle	20	0,889			
			section	38	parcelle	21	1,9069			
			section	39	parcelle	26	2,545			
			section	40	parcelle	89	1,8521			
			<b>Total KIRCHHEIM</b>						<b>9,4258</b>	
			MARLENHEIM	section	28	parcelle	405	0,447	ZIMMERMANN Freddy et Béatrice	
section	28	parcelle		406	0,0513					
section	2	parcelle		146	0,03					
<b>Total MARLENHEIM</b>						<b>0,5283</b>				



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67250017

**Mme BEDEZ Sandrine  
22 rue du Général de Gaulle  
67650 DAMBACH LA VILLE**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 20 juin 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez adressé le 12 mai 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3ha 10a 8ca sur les communes de Châtenois, Dambach La Ville et Scherwiller.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par FREY Bernard à Dambach La Ville.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12 mai 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250017 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 12 septembre 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

Florence BALKE

**LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire			
			section		parcelle						
67250017	BEDEZ Sandrine	CHATENOIS	section	13	parcelle	348	0,2061	WANNER Edmand			
			section	13	parcelle	350	0,1154				
			section	13	parcelle	351	0,318				
			section	13	parcelle	352	0,1413				
		<b>Total CHATENOIS</b>						<b>0,7808</b>			
				DAMBACH LA VILLE	section	13	parcelle	228	0,1014	FREY Bernard	
					section	19	parcelle	162	0,0755		
					section	21	parcelle	362	0,0396		
					section	21	parcelle	363	0,0324		
					section	22	parcelle	115	0,0133		
					section	22	parcelle	116	0,0967		
					section	22	parcelle	117	0,0334		
					section	24	parcelle	109	0,1109		
					section	30	parcelle	114	0,0382		
					section	30	parcelle	115	0,0392		
					section	30	parcelle	116	0,1332		
					section	31	parcelle	21	0,089		
					section	31	parcelle	132	0,0689		
					section	31	parcelle	391	0,2863		
					section	31	parcelle	392	0,0062		
					section	20	parcelle	41	0,0541		
					section	21	parcelle	169	0,0522		
					section	22	parcelle	114	0,0518		
					section	31	parcelle	131	0,0753		
					section	32	parcelle	408	0,0546		
					section	32	parcelle	409	0,0744		
					section	13	parcelle	227	0,0485		
					section	32	parcelle	410	0,1139		
					section	15	parcelle	198	0,0286		FREY Denise
					section	15	parcelle	199	0,0174		
					section	15	parcelle	201	0,056		
				section	15	parcelle	202	0,091			
				section	15	parcelle	204	0,0557			
		section	15	parcelle	587	0,1302					
		section	25	parcelle	6	0,0471	GERARD Jannine				
<b>Total DAMBACH LA VILLE</b>						<b>2,115</b>					
		SCHERMILLER	section	29	parcelle	75	0,205	FREY Bernard			
<b>Total SCHERMILLER</b>						<b>0,205</b>					



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 29/04/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 285 75683

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 28/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 46, parcelle ZM 32 à VICHÉREY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 28/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250006, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL DU PAVILLON  
6 rue du pavillon  
54115 BEUVEZIN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 31/03/2025

**Mme Virginie BLUCHET**  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *19 204 610 8133 6*

**ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 24/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 111 ha 92, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 24/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250013, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU BOUVREAU  
16 rue Saint Pierre  
88320 MARTIGNY LES BAINS

Références cadastrales des biens objet de la demande  
GAEC CONTAUX

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
LAMARCHE	G	310	0,1081	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	G	573	0,2400	Commune Lamarche
LAMARCHE	ZA	12	0,3600	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	14	0,8220	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	16	0,2950	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	18J	1,8214	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	18K	0,9106	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	19	2,6080	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	31J	2,6432	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	33	1,0525	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZA	35	1,8789	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	18	0,3420	MASSON Colette
LAMARCHE	ZB	21J	3,6160	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	21K	1,8080	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	22	0,8000	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	23	5,4780	DEFRAIN Maurice
LAMARCHE	ZB	24	1,2440	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	25	0,3220	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	26	2,3090	JACQUEMIN Denis
LAMARCHE	ZB	27	1,2290	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	28	1,1440	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	29p	0,1500	Commune Lamarche
LAMARCHE	ZB	33	4,4520	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	80	3,5246	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	81	1,9143	Commune Lamarche
LAMARCHE	ZB	82J	3,9938	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	82K	1,9969	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	83	1,3737	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	84	0,8102	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZB	85BJ	1,5665	CONTAUX Geneviève
LAMARCHE	ZB	85BK	1,5665	CONTAUX Geneviève
LAMARCHE	ZC	11J	1,9146	CONTAUX Bernadette
LAMARCHE	ZC	11K	3,8294	CONTAUX Bernadette
LAMARCHE	ZR	14	0,7070	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZR	31	0,4580	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZS	44	0,8710	CONTAUX Jean-Benoit
LAMARCHE	ZS	55	1,2440	CONTAUX Jean-Benoit
MARTIGNY LES BAINS	E	507	0,1300	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	508	0,3930	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	509	0,2550	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	510	0,1490	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	512	0,3740	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	514	0,2364	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	515	0,3878	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	516	0,2053	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	517	0,2225	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	518	0,2522	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	519	0,1486	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	571	0,6335	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	572	0,0780	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	573	0,0770	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	625	0,3070	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	626	0,1495	MILLET Marie-Hélène

MARTIGNY LES BAINS	E		627	0,1496	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		628	0,0993	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		629	0,0734	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		630	0,3303	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		632	0,1320	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		633	0,0878	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		634	0,0438	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		717	1,0270	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		718	0,2070	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		719	0,1820	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		720	0,2030	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		721	0,1020	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		722	0,1020	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		840	0,0926	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		841	0,0919	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		842	0,0919	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		843	0,1523	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		844	0,1573	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		845	0,0955	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E		846	0,0958	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	ZO		2	1,1714	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		8	0,1780	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		9J	1,2004	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		9K	2,4006	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		14J	1,2189	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		14K	3,6569	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO		45	2,4944	GAEC CONTAUX
MARTIGNY LES BAINS	ZO		60	18,6185	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZP		19	3,8265	MILLET Christian
MARTIGNY LES BAINS	ZP		20	0,2120	MILLET Christian
MORIZECOURT	A		173	2,8630	DUBLON Maurice
SERECOURT	ZD	24A		4,1980	Association de la maison Follin
SERECOURT	ZD	24B		1,3520	Association de la maison Follin



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 31/03/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR :

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 13/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 9 ha 50, parcelles ZC 49 et ZD 23 à BEAUFREMONT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 13/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250014, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE LA PASSION  
30 rue du loup  
88300 BEAUFREMONT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 07/04/2025

**Mme Virginie BLUCHET**  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *AA 204 610 8188 2*

**ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 15/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 4 ha 96, parcelles A 133, A 138 et A 680 à FONTENOY-LE-CHATEAU.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 15/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250016, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE LA PETITE CHICOTTE  
3 rue des chicottes  
Hautmougey  
88240 LA VOGUE-LES-BAINS

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 15/04/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *1A 204 610 81851*

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 15/04/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 5 ha 70, une partie de la parcelle ZC 17 à MORIZECOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 15/04/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250018, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service adjointe de l'Économie Agricole et Forestière

Blandine GUERARD

CHAISEMARTIN Ophélie  
300 rue des moulins  
88260 VIVIERS-LE-GRAS

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 11/04/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *1A 204 610 8186 8*

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02/04/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 6 ha 21, parcelle ZC 17 à MORIZECOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 02/04/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250019, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GODARD Xavier  
3 grande rue  
88410 AMEUVELLE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 05/05/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *AA 215 285 7565 8*

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 219 ha 94, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250029, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE LA SAPINIÈRE  
582 grande rue  
88170 BIECOURT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

## Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 A 1725		Oui	0,2526			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZC 19		Oui	1,0719			Autres productions végétales	BASTIEN - ORY DAMIEN ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZC 20		Oui	4,8098			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZC 22		Oui	1,8570			Autres productions végétales	BASTIEN - ORY DAMIEN ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZC 81		Oui	15,1217			Autres productions végétales	BASTIEN - ORY DAMIEN ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZE 5		Oui	3,5037			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZE 6		Oui	7,9582			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZE 7		Oui	1,6546			Autres productions végétales	BASTIEN ET ORY BÉNÉDICTE ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZE 8		Oui	7,8395			Autres productions végétales	BASTIEN ET ORY BÉNÉDICTE ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZH 39		Oui	5,5727			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 ZK 21		Oui	0,5141			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88170	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	000 zk 20		Oui	6,3303			Autres productions végétales	MAIRIE GIRONCOURT SUR VRAINE	GAEC COQ
88170	MORELMAISON	000 ZC 30		Oui	0,1229			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	MORELMAISON	000 ZC 31		Oui	0,2147			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ
88170	MORELMAISON	000 ZC 32		Oui	2,4456			Autres productions végétales	BASTIEN DAMIEN	GAEC COQ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88170	SAINT-MENGE	000 ZD 61		Oui	5.9879			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88170	SAINT-MENGE	000 ZI 29		Oui	7.1640			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88170	SAINT-MENGE	000 ZI 30		Oui	1.7158			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88170	SAINT-MENGE	000 ZI 7		Oui	10.7505			Autres productions végétales	MATHIOT JACQUELINE	GAEC COQ
88170	SAINT-MENGE	000 ZI 8		Oui	0.3000			Autres productions végétales	MATHIOT JACQUELINE	GAEC COQ
88170	SAINT-MENGE	000 ZI 9		Oui	1.0200			Autres productions végétales	BRABANT CLAUDETTE	GAEC COQ
88500	CHEF-HAUT	000 ZC 5		Oui	5.9523			Autres productions végétales	BASTIEN ET ORY BÉNÉDICTE ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88500	CHEF-HAUT	000 ZC 6		Oui	0.3945			Autres productions végétales	BASTIEN ET ORY BÉNÉDICTE ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88500	CHEF-HAUT	000 ZC 7		Oui	1.2950			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88500	CHEF-HAUT	000 ZC 8		Oui	2.1957			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88500	CHEF-HAUT	000 ZC 9		Oui	1.3942			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZA 7		Oui	9.2103			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZA 8		Oui	9.5048			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZB 1		Oui	6.6062			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZB 3		Oui	0.2667			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZB 4		Oui	6.8156			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 10		Oui	0.1934			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 11		Oui	0.4672			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 12		Oui	0.1388			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 21		Oui	10.3489			Autres productions végétales	COMMUNE DOMBASLE EN XAINTOIS	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 32		Oui	2.0000			Autres productions végétales	COMMUNE DOMBASLE EN XAINTOIS	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 6		Oui	4.9748			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	000 ZD 7		Oui	3.1662			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZA 24		Oui	1.8906			Autres productions végétales	BRABANT CLAUDETTE	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZA 25		Oui	0.0884			Autres productions végétales	BRABANT CLAUDETTE	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZD 10		Oui	3.8060			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZD 11		Oui	3.0209			Autres productions végétales	GAEC COQ	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZD 14		Oui	7.6601			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZD 7		Oui	0.1626			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZD 8		Oui	0.2026			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZH 16		Oui	0.6500			Autres productions végétales	COMMUNE DE MENIL EN XAINTOIS	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZH 17		Oui	3.3174			Autres productions végétales	COMMUNE DE MENIL EN XAINTOIS	GAEC COQ

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZH 8		Oui	7.8346			Autres productions végétales	COMMUNE DE MENIL EN XAINTOIS	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ZI 26		Oui	0.1577			Autres productions végétales	COMMUNE DE MENIL EN XAINTOIS	GAEC COQ
88500	MENIL-EN-XAINTOIS	000 ze 2		Oui	10.0971			Autres productions végétales	MATHIOT JACQUELINE	GAEC COQ
88500	REPEL	000 ZB 12		Oui	0.6841			Autres productions végétales	BASTIEN ET ORY BÉNÉDICTE ET GENEVIÈVE	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZE 25		Oui	4.8000			Autres productions végétales	MARY DANIELLE	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZN 60		Oui	7.8148			Autres productions végétales	PERRIN JACQUET NICOLE	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZN 61		Oui	2.0000			Autres productions végétales	PERRIN JACQUET NICOLE	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZN 63		Oui	2.5413			Autres productions végétales	COQ MAXIME	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZN 65		Oui	5.1871			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 ZN 66		Oui	0.9302			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	ROUVRES-EN-XAINTOIS	000 zn 64		Oui	4.4775			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	TOTAINVILLE	000 ZB 73		Oui	1.4438			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ
88500	TOTAINVILLE	000 ZB 74		Oui	0.0384			Autres productions végétales	COQ BERTRAND	GAEC COQ



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 19/05/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 17 205 067 6380 5

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 14/05/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 89 parcelles BV 168 et BV 173 à LE VAL D'AJOL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 14/05/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250037, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL LES ROCHES DU METTEY  
18 le motiron  
88340 LE VAL D'AJOL



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 20/05/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : *119 204610 8120 S*

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/05/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 4 ha 31, parcelle ZT 48 à UZEMAIN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/05/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250042, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

VUILLEMIN Sébastien  
200 les granges  
88220 XERTIGNY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 21/07/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0066 1

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 40 ha 01, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250043, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

SCEA ABIMPRES  
2 le baimpre  
88320 GIGNEVILLE

Références cadastrales des biens objet de la demande  
SCEA ABIMPRES

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
MARTIGNY LES BAINS	E	507	0,13	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	508	0,393	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	509	0,255	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	510	0,149	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	512	0,374	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	514	0,2364	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	515	0,3878	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	516	0,2053	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	517	0,2225	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	518	0,2522	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	519	0,1486	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	571	0,6335	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	572	0,078	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	573	0,077	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	625	0,307	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	626	0,1495	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	627	0,1496	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	628	0,0993	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	629	0,0734	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	630	0,3303	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	632	0,132	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	633	0,0878	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	634	0,0438	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	717	1,027	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	718	0,207	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	719	0,182	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	720	0,203	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	721	0,102	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	722	0,102	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	840	0,0926	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	841	0,0919	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	842	0,0919	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	843	0,1523	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	844	0,1573	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	845	0,0955	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	E	846	0,0958	MILLET Marie-Hélène
MARTIGNY LES BAINS	ZO	2	1,1714	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO	9	3,601	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO	14	4,8758	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZO	60	18,8059	MILLET François
MARTIGNY LES BAINS	ZP	19	3,8265	MILLET Christian
MARTIGNY LES BAINS	ZP	20	0,212	MILLET Christian
			40,0079	



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 21/07/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0079 1

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 7 ha 63, parcelle ZM 33 à MARTIGNY LES BAINS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 02/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250049, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE BEL AIR  
5 rue haute  
88320 FRAIN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 21/07/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0065 4

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 7 ha 63, parcelle ZM 33 à MARTIGNY LES BAINS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250050, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU RAVIN  
261 route de Nonville  
88260 PROVENCHERES LES DARNEY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 21/07/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0064 7

**ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 0 ha 66, parcelle A 251 à COMBRIMONT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250054, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

HATTON Laurent  
461 rue de la chapelle  
88100 COINCHES

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 28/07/2025

Mme Virginie BLUCHET  
Contrôle des structures  
03 29 69 12 22  
06 02 09 26 75  
[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0067 8

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 28 ha 09, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250056, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DUVAL  
57 chemin du void  
88430 LA HOUSIERE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande  
MARTIN Alain

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
LA HOUSSIERE	B	293	0,1700	GFR DE LA FERME PIERRE
LA HOUSSIERE	B	366	1,3280	FERRY Marie-Hélène
LA HOUSSIERE	B	369	0,2060	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	370	0,2030	MILLION Jean-Paul
LA HOUSSIERE	B	371	0,2120	GFR DE LA FERME PIERRE
LA HOUSSIERE	B	372	0,1710	MARTIN Rose-Marie
LA HOUSSIERE	B	373	0,1910	MARTIN Rose-Marie
LA HOUSSIERE	B	374	1,8080	Indivision MARTIN Henri
LA HOUSSIERE	B	395	0,7130	BRIOT Michelle BARTHEL Marie-Paule
LA HOUSSIERE	B	404	2,5550	Copropriété MARTIN Henri
LA HOUSSIERE	B	405	0,8065	Indivision MARTIN Henri
LA HOUSSIERE	B	406	0,4860	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	413	0,1315	CRONEL Christiane
LA HOUSSIERE	B	414	0,3930	GFR DE LA FERME PIERRE
LA HOUSSIERE	B	664	0,4390	Indivision MARTIN Henri
LA HOUSSIERE	B	701	0,0610	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	702	0,8175	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	710	0,3530	MANDELLI Nathalie
LA HOUSSIERE	B	712	0,4980	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	713	0,2190	GFR DE LA FERME PIERRE
LA HOUSSIERE	B	714	1,0770	BRIOT Michelle BARTHEL Marie-Paule
LA HOUSSIERE	B	715	0,2660	PIERRON Jean-Marie
LA HOUSSIERE	B	716	0,1470	CRONEL Christiane
LA HOUSSIERE	B	717	0,4590	MANDELLI Nathalie
LA HOUSSIERE	B	792	1,0090	PIERRON Jean-Marie
LA HOUSSIERE	B	794	0,4050	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	795	0,7180	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	796	0,3490	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	797	0,4010	MARTIN Yvette
LA HOUSSIERE	B	801	0,1795	MARTIN Yvette
LA HOUSSIERE	B	802	0,5600	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	804	0,5220	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	809	0,2250	PIERRON Jean-Marie
LA HOUSSIERE	B	813	0,7820	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	814	0,0880	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	818	0,5190	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	819	1,3580	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	852	0,2270	Indivision MARTIN Henri
LA HOUSSIERE	B	853	0,1690	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	854	0,2910	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	855	0,2240	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	857	0,3220	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	861	0,2165	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	864	0,4640	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	865	0,4710	Indivision MARTIN Alain
LA HOUSSIERE	B	881	0,4185	STEPHANY Yvon
LA HOUSSIERE	B	942	0,1715	PIERRON Jean-Marie
LA HOUSSIERE	B	1162	1,4945	PIERRON Jean-Marie
LA HOUSSIERE	B	1172	2,0287	Commune La Houssiere



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 13/06/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0042 5

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/06/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 50, parcelles ZE 16 et ZE 17 à GIRONCOURT SUR VRAINE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/06/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250063, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

  
Isabelle ANNESSER

GAEC DE L'ALTIPLANO  
6 rue du haut de la maix  
54930 COURCELLES

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00